

# PROGRAMME ECOLO ÉLECTIONS 2009

## Livre III - Pour une société émancipatrice

### Chapitre 4 « Enseignement supérieur »

#### Enseignement supérieur aujourd'hui : Etat des lieux et analyse d'Ecolo

Grâce à la formation personnelle, intellectuelle, professionnelle et citoyenne qu'il organise, l'enseignement supérieur permet aux citoyens de participer à l'évolution d'une société créative et de relever les défis qui se présentent à elle.

L'enseignement supérieur peut être un formidable outil d'émancipation sociale : en s'adressant à l'ensemble des citoyens, il est susceptible d'infléchir les inégalités sociales de notre société. Pourtant, malgré l'augmentation du nombre de jeunes ayant accès à l'enseignement supérieur, les inégalités demeurent criantes : si nous n'avons pas eu la chance d'évoluer dans un milieu socioéconomique préparant à ce type d'études, si nos parents n'ont pas eux-mêmes bénéficié de cet enseignement, il reste probable que nous n'ayons pas la possibilité de choisir cette trajectoire de formation. Et si l'on y parvient, l'échec en cours d'études risque encore trop souvent de nous arrêter en chemin. Dans la triste continuité des inégalités constatées au niveau de l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur entérine encore un peu plus les inégalités sociales.

Le combat pour une démocratisation de l'accès aux études supérieures, pour la promotion de la réussite du plus grand nombre et pour le renforcement de la mixité sociale dans les études supérieures, demeure donc, pour Ecolo, un enjeu central des politiques d'enseignement supérieur.

Le personnel de l'enseignement supérieur est aussi un acteur de premier plan dans la démocratisation des études supérieures. Or, les réformes des universités et hautes écoles impulsées depuis 1994, tout comme l'augmentation du nombre global d'étudiants, ont considérablement alourdi la charge de travail de ce personnel. Il importe de leur offrir une qualité de vie professionnelle adéquate.

D'autres défis interrogent l'enseignement supérieur en Communauté française.

Le marché mondial de l'enseignement et les classements mondiaux d'établissements qui s'y opèrent créent une logique de concurrence qui menace de faire passer l'intérêt des étudiants et les valeurs de l'enseignement de service public au second plan.

D'autre part, le monde économique s'implique de plus en plus dans notre enseignement supérieur : le financement de recherches, de chaires, de bourses doctorales ou la création d'entreprises conjointes universités/entreprises appelées « Spin Off » constituent des éléments essentiels favorisant les expertises de pointe ou l'innovation technologique. Sans préjudice de leur intérêt sur ces plans, ces initiatives sont aussi parfois porteuses d'une perspective d'employabilité directe qui, si l'on n'y prend garde, pourraient mettre en danger la formation de citoyens capables de s'adapter aux évolutions de la société, mais aussi d'y contribuer par leur potentiel créatif et critique.

Le déficit de balises publiques et de débat démocratique de fond qui a marqué la dernière législature, a dérégulé la mise en œuvre des importantes réformes impulsées depuis 1994 tant au niveau des hautes écoles que des universités. Les enjeux d'attractivité internationale, de renommée des institutions et de réponse aux demandes des employeurs, mis en avant par le Gouvernement, ne sont pas les seuls qui doivent être considérés. Pour Ecolo, l'intérêt pédagogique des évolutions, la répartition géographique de l'offre, les questions d'accès pour chacune et chacun et d'ancrage local de l'offre de formation, comme les enjeux de participation et de développement durable, doivent revenir sur le devant de la scène.

Le paysage bouge, la société planétaire évolue. L'enseignement supérieur est un acteur clé de ce dynamisme. Les écologistes veulent accompagner démocratiquement les nécessaires évolutions du secteur, redéfinir les objectifs que nous voulons défendre dans ce cadre et profiler les outils de pilotage qui peuvent nous aider à répondre aux nouveaux enjeux.

## Enseignement supérieur demain : Propositions d'Ecolo

### **PRIORITE N°1 : DEMOCRATISER L'ACCES AUX ETUDES ET FAVORISER LA REUSSITE**

Depuis plusieurs années, l'enseignement supérieur fait face à une massification de sa population étudiante : de plus en plus de jeunes décident d'entreprendre des études après leur scolarité obligatoire. Malheureusement, cette massification ne s'accompagne pas d'une réelle démocratisation des études, puisqu'on constate que l'origine socioéconomique détermine encore fortement le choix d'entreprendre ou non des études supérieures et les chances de réussite en fin de parcours.

Afin de créer de véritables conditions démocratiques d'accès de toutes et tous à l'enseignement supérieur, et pour y renforcer sa mixité sociale, il convient donc de continuer à agir sur les causes socioculturelles et économiques des inégalités d'accès.

#### **Proposition : Faciliter la transition entre secondaire et supérieur**

La transition entre les études secondaires et supérieures constitue un moment particulièrement sensible en termes d'accès : le jeune décidera ou non de poursuivre ses études en vertu de différents facteurs (famille, situation socioéconomique, projet personnel, perspectives d'emploi...). Il convient de s'assurer que les jeunes et leurs familles disposent d'un maximum d'atouts afin d'opérer le choix d'orientation en toute clairvoyance.

L'enseignement supérieur est, par ailleurs, confronté à un taux d'échecs important, particulièrement lors de la première année d'études supérieures. Face à ce constat, la principale erreur commise au cours des dernières années a été de fustiger les errements (supposés ou réels) de l'enseignement secondaire, sans chercher à développer des démarches de collaborations entre ces deux niveaux d'enseignement.

Afin de faciliter la transition entre enseignement secondaire et enseignement supérieur, Ecolo propose :

- d'organiser une information la plus exhaustive et vivante possible à propos des études et de leurs débouchés, y compris à destination des enseignants des années terminales et des directions d'établissement de l'enseignement secondaire ; plusieurs partenaires se chargent de cette mission (écoles, organismes d'éducation permanente, mouvements sociaux...) et doivent continuer à être soutenus par les pouvoirs publics ;
- d'empêcher la marchandisation des centres d'information et d'orientation subventionnés, à laquelle la dernière législature a ouvert la voie en autorisant la commercialisation de certains services rendus par ces centres ;
- d'améliorer la coordination des informations sur les études et professions organisées par les Régions à travers les organismes tels le Forem, Actiris ou le VDAB ;
- d'encourager des interventions concrètes visant à démystifier l'enseignement supérieur auprès des élèves de 5e et 6e secondaires, par exemple en confiant l'animation d'une journée de cours de secondaire à des enseignants de l'enseignement supérieur ;
- de favoriser les rencontres entre enseignants du secondaire et du supérieur afin de permettre à ces derniers de mieux cerner la réalité du secondaire ;
- de réfléchir, avec les acteurs concernés, à la construction d'un cadre cohérent permettant d'améliorer le continuum pédagogique entre un enseignement secondaire basé sur des objectifs et compétences relativement clairs, et un enseignement supérieur au sein duquel les objectifs sont moins définis et les compétences formelles moins identifiées ; la cohérence entre les prérequis de l'enseignement supérieur et le niveau atteint en fin d'enseignement secondaire s'en trouveraient renforcée.

#### **Proposition : Lever les obstacles financiers pour accéder aux études supérieures**

D'entrée de jeu, la capacité des Communautés à contribuer à une réelle gratuité de l'enseignement supérieur est directement

dépendante du financement qui leur est apporté par l'Etat fédéral. A ce titre, Ecolo reste particulièrement attentif à ce que les engagements de refinancement obtenus en 2001 dans le cadre des accords de la Saint-Polycarpe ne soient pas mis à mal par des mesures fédérales qui porteraient atteinte aux finances des Communautés.

Par ailleurs, une série de mesures visant à diminuer le coût des études sont actuellement proposées par divers acteurs politiques et sociaux dont la plateforme nationale RESPACT<sup>1</sup> : allocation de rentrée pour étudiants, revalorisation des allocations familiales, octroi des allocations familiales à l'étudiante ou l'étudiant, déductibilité fiscale des frais d'études, ... Ecolo apportera son soutien aux mesures qui auront démontré leur capacité à aider spécifiquement les étudiants aux revenus moins élevés.

Ecolo s'attachera à supprimer les droits complémentaires de manière à sauvegarder l'accès de tous les jeunes à l'enseignement supérieur. L'action menée sous cette législature par le Gouvernement PS-CDH reste insuffisante. En effet, selon le dispositif voté par cette majorité, les droits d'inscription jugés illégaux par la Justice, risquent bien d'être simplement réintitulés, mais toujours bien réclamés aux étudiants. Ils constitueront ainsi toujours des freins supplémentaires pour l'accès de toutes et tous à l'enseignement supérieur. Une évaluation précise de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation doit être rapidement organisée afin de planifier l'adoption des mesures nécessaires.

### **Proposition :** **Faciliter l'accès géographique et la mobilité étudiante**

En matière d'enseignement supérieur, les pouvoirs publics doivent à la fois veiller à l'accessibilité géographique de l'offre et favoriser l'autonomie et la mobilité des étudiants.

En effet, permettre aux étudiants d'étudier dans leur région, c'est s'assurer que les déplacements ou les frais de logement ne sont pas un obstacle au projet d'études,

<sup>1</sup> RESPACT regroupe des organisations étudiantes, des syndicats, des organisations de jeunesse, le Conseil de la Jeunesse d'Expression Française et des associations, autour de l'objectif de démocratisation des études supérieures.

particulièrement pour les jeunes aux revenus moins élevés.

Pour cela, il convient d'assurer la gratuité des transports en commun pour les étudiants<sup>2</sup>, indépendamment de leur âge. Une meilleure adaptation de l'offre de transports en commun répondant aux besoins spécifiques des étudiants doit, par ailleurs, être recherchée (renfort aux heures de pointe, zones éloignées, transport nocturne).

### **Proposition :** **Favoriser l'accès au logement étudiant**

Pour les nombreux étudiants qui étudient loin du domicile familial, les coûts liés au logement représentent la part la plus importante des frais d'études.

Le parc locatif à destination des étudiants, particulièrement des étudiants aux revenus moins élevés, est insuffisant. La flambée des prix du logement à Bruxelles comme dans plusieurs grandes villes de Wallonie, ainsi que la mise à disposition de logements trop vétustes, n'arrangent rien à la situation. La régulation des prix des logements étudiants dans certains bassins de formation (grandes villes) doit donc être réfléchie, l'amélioration du parc locatif public recherchée et des mesures d'assainissement de logements étudiants par les communes encouragées. Considérant que la Belgique est un des seuls pays européens à ne pas disposer d'une législation relative au logement étudiant, l'opportunité de créer une telle réglementation doit être saisie.

Par ailleurs, de nombreux étudiants préfèrent, pour des questions de coût, partager une habitation que de louer des kots individuels. Mais à cause des réglementations en vigueur et principalement de la non-individualisation des droits, ces personnes peuvent être pénalisées si elles se regroupent et partagent un logement. En effet, lorsque l'étudiant bénéficie d'un revenu de remplacement, allocation de chômage ou revenu d'intégration, et si l'autorité compétente le reconnaît comme cohabitant, le montant des allocations est automatiquement revu à la baisse. Ainsi l'économie d'échelle visée par l'habitat groupé est invalidée par la notion de cohabitation et la solidarité est finalement sanctionnée. Cette situation est inique et surréaliste dans un

<sup>2</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre I, Chapitre 3 « Mobilité et Transport ».

contexte où le logement abordable et décent est trop rare ; elle l'est également sur le terrain des économies d'énergie. Pour y mettre fin, Ecolo propose de dépénaliser les choix de vie et d'individualiser les droits sociaux<sup>3</sup>.

### **Proposition : Faciliter l'accès des étudiants aux revenus moins élevés**

A l'image de la population globale, de plus en plus de jeunes et d'étudiants doivent vivre dans des conditions socioéconomiques précaires : la pauvreté frappe de plus en plus de ménages, les jeunes constituent aujourd'hui un tiers des publics émergeant aux CPAS wallons et à Bruxelles, plus d'un tiers des jeunes actifs sont au chômage et 8 % des 18-19 ans vivent d'une allocation du CPAS. Ces signes sont éloquentes de la pauvreté et de la solitude dans lesquelles de plus en plus de jeunes se trouvent plongés.

Pour Ecolo, les mesures d'accompagnement de cette population étudiante doivent être globalisées : financement différencié de ces étudiants dans le cadre des subventions aux institutions, diminution du coût des études, limitation des frais complémentaires pour les étudiants chômeurs, moyens privilégiés d'aide à la réussite, encadrement par les services sociaux et amélioration de l'offre de logements à bas prix comptent parmi les mesures nécessaires.

Des questions se posent, par ailleurs, dans le cadre des contrats d'aide sociale liant les CPAS aux étudiants qui en bénéficient. Les CPAS peuvent aujourd'hui juger de l'aptitude d'un étudiant à poursuivre ses études et lui imposer de les arrêter ou de se réorienter. Certaines dispositions de ces contrats sont diversement interprétées : l'accès à l'université est parfois refusé car ces études sont jugées trop longues ; certains débouchés (histoire, arts) sont refusés au motif d'inemployabilité et l'application de certaines contraintes s'avère contreproductive (obligation de mise au travail dans les périodes difficilement compatibles avec les études et montant du revenu d'intégration sociale qui diminue lors de la mise au travail alors que ce montant est totalement insuffisant pour vivre). Tout en respectant l'autonomie des CPAS, Ecolo

<sup>3</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre II, Chapitre 1 « Protection et action sociales ».

entend élaborer un statut clair de l'étudiant émergeant au CPAS.

Enfin, Ecolo propose de supprimer la limite d'âge<sup>4</sup> imposée aux personnes émergeant aux CPAS qui souhaitent démarrer des études, car toute personne doit pouvoir bénéficier d'une chance de réorienter son parcours professionnel, grâce à une formation dans l'enseignement supérieur.

### **Proposition : Adapter le dispositif des bourses d'études aux évolutions de l'enseignement supérieur et de la société**

Afin de faciliter l'accès aux études des étudiants socioéconomiquement défavorisés, la Communauté française organise l'octroi d'allocations d'études en fonction d'une série de critères pédagogiques, financiers, d'âge et de nationalité. Un Conseil supérieur des allocations d'études remet, par ailleurs, des avis au gouvernement concernant l'évolution souhaitable du dispositif.

D'entrée de jeu, il paraît nécessaire d'adapter le décret organisant l'octroi des allocations d'études aux évolutions de la société et du paysage de l'enseignement.

Les types d'études ouvrant un droit aux bourses doivent en particulier être actualisés. La législation en matière de santé a, par exemple, allongé le nombre d'années nécessaires pour accéder aux professions d'infirmière ou de gériatre enseignées dans le cadre du type court des hautes écoles. Or, ces années supplémentaires ne sont pas couvertes par les bourses d'études. Le droit aux allocations dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale de jour doit, pour sa part, être rendu effectif par l'adoption d'un arrêté. Conséquence du processus de Bologne, les horaires des cours de promotion sociale conduisant à l'obtention d'un grade de bachelier sont, en effet, devenus aussi contraignants que ceux de l'enseignement de plein exercice. Enfin, le maintien des allocations dans le cadre d'une année complète d'études réalisée à l'étranger devrait être envisagé afin de faciliter l'expérience internationale pour les étudiants d'origine modeste.

<sup>4</sup> Fixée à 25 ans.

Afin de soutenir la réussite dans l'enseignement supérieur dans le cadre des passerelles entre filières de formation, la possibilité actuelle d'échouer en première année, tout en conservant le bénéfice de la bourse (appelée « Année Jocker »), devrait être étendue à l'ensemble du cursus : un étudiant ayant réussi ses années de type court dans une haute école et poursuivant sa formation dans l'enseignement universitaire peut, par exemple, rencontrer des difficultés particulières d'adaptation à ce nouvel environnement qui méritent d'être soutenues.

Certains critères liés aux revenus paraissent également devoir être adaptés afin de mieux correspondre aux réalités des personnes (utilisation de données fiscales plus récentes par exemple), tandis que d'autres devraient être restreints (par exemple aux propriétaires de plusieurs résidences). Il faudrait aussi adapter le dispositif à l'accueil de certaines populations d'origine étrangère (mineurs non accompagnés par exemple).

Enfin, en ce qui concerne la gestion administrative des bourses, il conviendrait d'accélérer le traitement des demandes (qui sont parfois examinées à la fin de l'année académique pour laquelle elles sont demandées) par une amélioration de l'échange d'informations entre le ministère des finances et le service des allocations d'études. L'information des candidats aux allocations devrait, par ailleurs, être améliorée par le renfort des services administratifs chargés de la gestion des bourses, et, dans le cadre des déclarations annuelles d'impôts, par une alerte systématique organisée à l'attention des familles dont les revenus ouvrent la voie aux allocations.

### **Proposition :** **Faciliter l'accès des personnes insérées dans la vie active**

L'intérêt pour l'enseignement supérieur de personnes insérées dans la vie active va grandissant : que ce soit pour reprendre des études abandonnées auparavant, dans l'optique de se réorienter professionnellement ou en vue d'une formation continue. Ecolo veut lever les obstacles qui freinent l'accès de ces citoyens à l'enseignement supérieur.

La valorisation des acquis issus d'expériences professionnelles et personnelles préalables aux études supérieures constitue un mécanisme intéressant. Elle permet de dispenser les

intéressés de certains cours, mais également de valoriser une approche complète de la formation, composée à la fois d'expériences issues de la pratique et d'apprentissages engrangés dans l'enseignement. Elle est aussi particulièrement adaptée aux besoins en matière de formation continue. Or, bien qu'un système de validation des compétences et des acquis professionnels et personnels existe chez nous, force est de constater que peu d'établissements jouent réellement le jeu de l'ouverture à cette validation. Aussi, Ecolo propose une plus grande sensibilisation des établissements aux enjeux de cette validation des acquis d'expérience, ainsi qu'un renforcement des dispositions concrètes permettant d'étendre sa mise en œuvre.

Dans cette optique, les possibilités de valorisation, au sein des cursus, des engagements étudiants dans divers mouvements associatifs ou activités professionnelles (étudiants-travailleurs) seront également envisagées.

Par ailleurs, le congé éducation payé, qui permet à un travailleur de prendre congé afin de poursuivre des études sans perdre sa rémunération, a récemment été affaibli par le Gouvernement fédéral (diminution importante du nombre d'heures de formation auxquelles les travailleurs ont droit<sup>5</sup>). Ecolo veut renforcer ce droit individuel et réaffirmer l'utilité du dispositif pour l'émancipation sociale des travailleurs et le développement économique de notre pays.

Enfin, les offres de formations supérieures à horaire décalé<sup>6</sup>, y compris en alternance et à distance, doivent également être soutenues et multipliées afin de répondre aux besoins de formation continue des travailleurs dont les horaires de travail sont devenus fort flexibles, ce qui ne leur permet parfois plus d'assister régulièrement aux cours.

### **Proposition :** **Faciliter l'accès des personnes en situation de handicap**

La publication d'un guide de bonnes pratiques sur l'accueil de l'étudiant handicapé dans l'enseignement de la Région bruxelloise,

<sup>5</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre 3, Chapitre 5 « Éducation et Formation tout au long de la vie ».

<sup>6</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre 3, Chapitre 5 « Education et Formation tout au long de la vie ».

initiative soutenue par la Ministre Ecolo chargée de l'Aide aux personnes, constitue un bon exemple de mesures concrètes destinées à faciliter l'accès des personnes handicapées à l'enseignement supérieur.

En Communauté française, l'attention portée à ce public est actuellement insuffisante.

Ecolo veut soutenir une réelle politique d'accueil favorisant la participation des personnes handicapées à l'enseignement supérieur. Une enquête permettant d'identifier les besoins et principaux obstacles vécus par ces personnes permettrait d'organiser l'offre de formation pour mieux couvrir ces besoins. Sur cette base, les pouvoirs publics devront envisager l'octroi de moyens spécifiques aux établissements qui accueillent ces étudiants.

Il serait quelque peu irréaliste de demander à chaque institution d'enseignement supérieur d'être en mesure de prendre en charge à elle seule l'ensemble des aménagements humains, pédagogiques et logistiques utiles à un accueil optimal des personnes porteuses de handicaps. Pour Ecolo, il est toutefois indispensable de coordonner les efforts afin que l'ensemble des filières soient accessibles à toute personne porteuse de handicap.

Des mesures particulières doivent aussi être recherchées afin de favoriser l'accès des personnes sourdes et malentendantes à l'enseignement supérieur. Sous l'impulsion de la précédente Ministre Ecolo de la Santé, la langue des signes est en effet devenue une langue officielle en Communauté française. Or, certains besoins en matière de formation en langue des signes ne sont pas couverts : un enseignant qui souhaite se former pour pouvoir enseigner la langue des signes à d'autres formateurs (formation de formateurs) est obligé de se rendre à l'étranger. Ecolo veut soutenir la création, en Communauté française, d'une formation répondant à ce besoin.

### **Proposition :** **Faciliter l'accès des étudiants étrangers**

L'accès des étudiants étrangers non européens aux études dans notre pays constitue depuis longtemps une forme importante d'aide au développement. C'est aussi une politique d'ouverture et d'échange culturel pour les étudiants belges qui fréquentent les mêmes auditoires.

Ecolo s'oppose donc aux intentions de la Ministre fédérale de la Politique d'immigration et d'Asile. Elle vise, en effet, à limiter l'accès aux études en installant des mécanismes de discrimination inacceptables : exigence d'une preuve de capacité financière suffisante à la fois pour s'inscrire mais aussi pour payer le billet de retour, ce qui revient à n'accueillir que les étudiants issus de milieux favorisés de ces pays, supprimant par là le rôle de levier d'ascension sociale joué par la formation.

Tout à l'opposé de ces visées discriminantes, Ecolo veut soutenir la présence de ces étudiants, notamment en organisant une politique de frais d'études adaptée aux situations qui sont les leurs. A l'heure actuelle, une balise légale implique que les universités ne peuvent faire payer que la moitié des frais réels de scolarité aux étudiants étrangers issus de pays non européens, ce qui est déjà positif par rapport à d'autres pays voisins. Mais payer 9 000 € pour une formation en médecine, par exemple, ne représente pas la même chose selon que le salaire mensuel moyen brut du pays d'où l'on vient soit de 3 000 € ou 20 € ... De plus, ce système autorise les universités à décider de la manière dont elles organisent les droits d'inscription, ce qui donne lieu à des pratiques non harmonisées susceptibles d'encourager une certaine concurrence entre établissements et un « shopping » du choix d'études pour des raisons bien éloignées de l'offre de formation. Une harmonisation de ces pratiques dans une perspective de solidarité internationale est donc souhaitable. Considérant qu'il serait administrativement trop lourd, voire impossible, d'établir les montants des frais d'études en fonction des revenus des étudiants, Ecolo souhaite réaliser une étude relative à une pondération des droits d'inscription en fonction du revenu moyen ou du PIB par habitant du pays d'origine.

Enfin, au-delà d'une homogénéisation des modalités d'exercice des droits d'inscription pour les étudiants étrangers non européens, et des questions financières, Ecolo veut soutenir l'amélioration des dispositifs d'information (par exemple via la traduction des sites web des universités et hautes écoles), d'accueil et d'accompagnement de l'ensemble des étudiants étrangers afin de faciliter le déroulement de leurs études en Communauté française. L'amélioration des dispositifs d'équivalence des diplômes d'étudiants étrangers, visant notamment une meilleure information et une plus grande efficacité du

service administratif chargé de ces équivalences, retiendra également l'attention des écologistes.

## **Proposition : Renforcer les passerelles entre filières de l'enseignement supérieur**

Les passerelles entre filières de formation représentent une voie utile à la personne qui souhaite se réorienter en cours d'études. Elles permettent à l'étudiant de poursuivre sa formation dans une nouvelle orientation, ce qui offre plus de souplesse et permet parfois d'éviter un abandon ou un échec.

A l'heure actuelle, les passerelles existent entre types d'institutions (des hautes écoles vers les universités et *vice versa*), et entre formations différentes (par exemple de la médecine vers les études d'infirmière).

Si ces passerelles ont été revues dans le cadre du processus de Bologne, les conditions de passage entre baccalauréats organisés par les hautes écoles et les baccalauréats organisés par les universités ne sont pas optimales.

Afin d'améliorer ce dispositif, Ecolo propose :

- de déterminer les prérequis nécessaires pour aborder les années d'études en passerelle par une évaluation objective des compétences des étudiants au terme de chaque type de baccalauréat ;
- d'évaluer l'impact des nouveaux systèmes de comptabilisation des études (« crédit anticipés » « crédits résiduels », ECTS<sup>7</sup>) en mettant l'accent sur l'aide à la réussite des étudiants ;
- d'encourager les programmes développés entre établissements afin d'éviter le décrochage d'étudiants de première année mal orientés ;
- d'envisager, dans le cadre de professions en pénurie, la création de passerelles courtes destinées aux étudiants possédant un certain nombre de compétences non certifiées ;
- d'explorer la possibilité d'introduire dans le dispositif une plus grande responsabilité

<sup>7</sup> ECTS ou « European Credit Transfer and Accumulation System » est un système de transfert de crédits lancé dans le cadre du programme ERASMUS en 1989. Il vise à faciliter la mobilité des étudiants et la coopération interuniversitaire en augmentant la transparence et la comparabilité des informations en matière de programmes, d'activités de formation et de parcours de l'étudiant.

de l'étudiant plutôt que celle de la seule institution<sup>8</sup>.

## **Proposition : Promouvoir la réussite**

L'accès aux études est une condition nécessaire de démocratisation des études, mais il ne suffit pas si l'échec fait suite à cet accès. Or un jeune sur deux échoue à l'issue de sa première année d'études supérieures et à la fin d'un cycle, ils sont encore plus nombreux à avoir abandonné leur formation.

Outre un travail sur les questions d'orientation et de construction par chacune et chacun d'un projet personnel, des mesures ciblées doivent être développées afin de soutenir la réussite du plus grand nombre.

Certains moyens publics sont consacrés à cet objectif : soutien à diverses initiatives, tutorats entre élèves, chartes de réussite ... Au vu des enjeux en présence, ces ressources demeurent insuffisantes et Ecolo entend les compléter en adoptant une approche tout à la fois globale et ciblée de la problématique.

Pour ce faire, Ecolo propose d'organiser un financement spécifique affecté à l'encadrement et à la remédiation pour les étudiantes et étudiants de première année et des mesures spécifiques destinées aux étudiants socioéconomiquement défavorisés. Les moyens financiers destinés à lutter contre l'échec doivent également être pérennisés, et une attention particulière aux difficultés de maîtrise de la langue française doit être promue. D'un point de vue pédagogique, Ecolo entend favoriser l'évaluation des enseignements par les étudiants et soutenir la formation pédagogique des enseignants.

<sup>8</sup> En France, par exemple, l'étudiant prend la responsabilité de son passage vers une filière universitaire et non l'institution. C'est en définitive la réussite qui atteste du niveau de l'étudiant, plutôt que l'institution de façon préalable.

**PRIORITE 2 :**  
**ACCOMPAGNER DEMOCRATIQUEMENT**  
**L'EVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT**  
**SUPERIEUR**

**Proposition :**  
**Définir les objectifs qui guident**  
**l'évolution de l'enseignement**  
**supérieur**

Depuis 1994 et singulièrement ces dernières années, un important travail de refonte de notre enseignement supérieur est en cours ; l'objectif global de ces réformes est d'harmoniser notre enseignement supérieur et d'en améliorer la qualité. Hautes écoles et universités sont depuis lors impliquées dans la mise en œuvre d'importantes évolutions structurelles : création de baccalauréats et masters en lieu et place des graduats, candidatures et licences ; diplômes décernés en commun par plusieurs établissements ; création des académies universitaires ; transfert de filières d'études et de recherches ; nouvelles habilitations et fusions remettant en question les territoires et domaines d'enseignement qui avaient fondé la Pax Universitas<sup>9</sup>...comptent parmi ces évolutions.

Ces transformations importantes du paysage et de l'architecture de notre enseignement supérieur se succèdent ainsi depuis quinze ans à un rythme effréné, sans qu'aucune évaluation sérieuse de la mise en œuvre de ces réformes structurelles ne soit réalisée ; personne ne dispose aujourd'hui d'une vision claire quant aux effets réels des changements apportés et planifiés.

Afin d'accompagner l'évolution de notre enseignement supérieur de manière démocratique, Ecolo estime qu'il convient d'organiser d'urgence un large débat de société, ouvert et rassemblant l'ensemble des acteurs concernés par les différentes filières d'enseignement. Ce débat transparent devra identifier clairement le type d'enseignement supérieur que nous voulons déployer en Communauté française et les objectifs que nous voulons poursuivre dans le contexte d'un paysage mouvant.

<sup>9</sup> Apaisement des relations entre les réseaux d'enseignement (libre, officiel et de la Communauté française) dans leur course aux subventions.

Les enjeux d'attractivité internationale, de renommée des institutions ou de réponse aux demandes des employeurs, que le Gouvernement actuel a souvent mis en avant pour fonder ses choix, ne sont pas les seuls qui doivent être considérés. Pour Ecolo, les dimensions sociales de l'enseignement supérieur, l'intérêt pédagogique des évolutions, la répartition géographique de l'offre, les questions d'accès de toutes et tous, comme les enjeux de participation et de développement durable, doivent revenir sur le devant de la scène.

Un tel débat devra se baser sur une évaluation préalable de la mise en œuvre du décret « Bologne » et des décrets relatifs aux hautes écoles, aux instituts supérieurs d'architecture et aux écoles supérieures des arts. Il devra en particulier permettre de fonder les critères présidant à l'évolution des piliers actuels de notre enseignement supérieur. Car l'enseignement supérieur bicéphale reposant sur les hautes écoles, d'une part, et les universités, d'autre part, est une particularité de la Belgique (francophone) : s'il convient de modifier cet équilibre, il y a lieu d'en asseoir les raisons et d'en anticiper le plus précisément possible les impacts.

*In fine*, ce débat devra nourrir la définition d'un plan d'actions, le cas échéant dans le cadre d'un décret « Bologne II ». Il devra également garantir une transition législative respectueuse des partenaires de l'enseignement supérieur et préparer la révision du système de financement des universités et académies.

**Proposition :**  
**Baliser les rapprochements et les**  
**fusions entre établissements**

Aujourd'hui, les institutions d'enseignement supérieur peuvent choisir ou non de se rapprocher l'une de l'autre. Divers degrés de rapprochement sont autorisés : échanges d'étudiants ou d'enseignants, développement de projets communs de recherche, groupements de services administratifs et d'infrastructures, diplômes décernés conjointement, absorptions partielles ou fusions. Ces rapprochements peuvent se faire entre établissements de même type (hautes écoles entre elles, universités entre elles, ...) et entre établissements différents (hautes écoles et universités, instituts supérieur d'architecture et universités, enseignement supérieur de promotion sociale et haute école, ...).

Les arguments avancés pour justifier ces rapprochements évoquent généralement la taille critique renforçant l'attractivité internationale, les économies d'échelle, les collaborations renforcées, les parcours différenciés d'étudiants et de personnels.

Pour Ecolo, ces avantages ne vont pas de soi car une institution de grande taille n'est pas nécessairement synonyme de qualité. Il y a donc lieu de démontrer, à chaque fois, la fonctionnalité des avantages supposés et de bien analyser en quoi ces stratégies institutionnelles permettront de mieux former les citoyens et professionnels de demain.

Par ailleurs, l'insuffisance des balises publiques destinées à cadrer ces rapprochements entre établissements risque d'entraîner une dérégulation importante de notre enseignement supérieur : l'impact des fusions sur le système de financement à enveloppe fermée n'a pas été précisément mesuré<sup>10</sup> ; le risque que ce processus mène à la création de structures orphelines (celles qui ne se seront pas pliées à la tendance majoritaire) existe, comme celui d'une disparition d'offres de proximité, d'offres jugées moins rentables ou trop déliées du marché du travail ; la coexistence de gouvernances ou de pédagogies différentes au sein des nouvelles institutions qui se créent suite à une fusion semble parfois peu réfléchie, tout comme la gestion des infrastructures.

Pour Ecolo, après une large consultation démocratique des acteurs concernés, les objectifs et conditions de ces « migrations institutionnelles » doivent être définis par les pouvoirs publics, seuls à même de garantir que ces projets s'inscrivent effectivement dans les missions spécifiques d'un enseignement de service public.

Sur base d'une évaluation de l'impact des rapprochements autorisés sous la législature qui s'achève, et en concertation avec les acteurs concernés, Ecolo propose donc de définir les balises positives qui préciseront la finalité, les modalités sociales, pédagogiques, financières, administratives, statutaires, d'infrastructures et de gouvernance des

rapprochements envisagés. Parmi les enjeux du processus, il y aura lieu de protéger les conditions d'une accessibilité géographique répondant aux besoins de l'ensemble des étudiants, de créer des conditions de collaboration respectueuses de chacun quels que soient les établissements concernés, et de ne pas ériger la fusion en nouvelle obligation surnoisement imposée aux institutions.

### **Proposition :** **Rendre le financement de l'enseignement supérieur plus équitable**

En Communauté française, les subventions accordées par les pouvoirs publics aux institutions d'enseignement supérieur sont organisées selon le principe d'enveloppes fermées : une enveloppe revient aux hautes écoles, une autre aux universités, une troisième aux écoles supérieures des arts et ainsi de suite pour les instituts supérieurs d'architecture et les établissements d'enseignement de promotion sociale.

Ce mode de financement qui conjugue le double principe d'enveloppe fermée et de financement au nombre d'étudiants a pour effet que, selon que son nombre d'étudiants inscrits augmente relativement plus ou pas que dans l'institution voisine, la Haute Ecole ou l'université verra ou non sa part de financement augmenter pour couvrir les besoins induits par l'évolution de sa population étudiante.

Un deuxième effet touche au financement global de l'enseignement supérieur, qui, dès lors qu'il répond à un principe d'enveloppe fermée, ne suit pas la croissance du nombre d'étudiants. Ainsi, ces dernières années, malgré certains financements complémentaires, l'enseignement supérieur a subi une réduction structurelle de son financement. Le nombre d'étudiants est, en effet, en constante augmentation tandis que les budgets, eux, n'augmentent pas à concurrence.

Ecolo se réjouit bien entendu de l'accès d'un plus grand nombre de citoyens aux études supérieures. Mais si les moyens financiers ne suivent pas, c'est le sous-financement de tout l'enseignement supérieur qui s'aggrave ...

<sup>10</sup> En outre, si des aides financières à la fusion ont dans certains cas été accordées par les pouvoirs publics, elles défavorisent *de facto* les établissements qui ne s'y rallient pas car ces aides sont prélevées sur l'enveloppe fermée dédiée à l'enseignement supérieur. De plus, le montant de ces aides diminue déjà et leur pérennité n'est pas assurée.

Considérant les marges de manœuvre extrêmement serrées du budget de la Communauté française, une augmentation pure et simple des montants dédiés à l'enseignement supérieur paraît à court terme difficile. Est-ce à dire que rien ne peut être entrepris pour améliorer le financement de l'enseignement supérieur ? Ecolo ne le pense pas.

Ainsi, Ecolo souhaite améliorer l'équité des financements et affiner les critères de répartition des ressources. A cette fin, une mise à plat des moyens permettant de fonder le réaménagement des budgets doit être réalisée. Un débat à propos des critères d'affectation des enveloppes doit ensuite être mené avec les acteurs concernés.

Dans ce cadre, Ecolo estime que le recours à un financement en fonction du seul critère « nombre d'étudiants » doit être questionné, car il oriente l'énergie des institutions sur le recrutement plutôt que sur la qualité de l'enseignement. Ainsi, concrètement :

- une pondération permettant un financement différencié et préférentiel des étudiants d'origine modeste, des étudiants boursiers et des étudiants de première année, doit être organisée<sup>11</sup> ;
- une pondération spécifique liée aux missions de recherche et de service à la société doit être introduite, afin de renforcer le rôle d'acteur citoyen joué par les institutions d'enseignement supérieur ;
- les incitants au développement de missions particulières (promotion de la réussite, mixité sociale, développement durable, coopération au développement, ...) pourraient être renforcés ;
- des pistes de mutualisation des ressources au bénéfice de l'ensemble de l'enseignement supérieur doivent être recherchées ; en particulier, il est aujourd'hui urgent de considérer tous les étudiants de l'enseignement supérieur à égalité en matière d'équipements et de services qui leur sont offerts ; à cette fin, l'alignement progressif des subsides sociaux accordés aux hautes écoles sur ceux des universités devrait être envisagé ; il en est de même pour les différentes

<sup>11</sup> Cette proposition s'inscrit dans le prolongement de notre proposition relative au renforcement de la mixité sociale dans l'enseignement obligatoire. Voir à ce sujet nos propositions du Livre III, Chapitre 3 « Ecole ».

catégories de personnel dont certains ne disposent parfois pas de locaux de travail ni de matériel professionnel ; cette perspective se renforce, par ailleurs au vu des fusions et rapprochements annoncés ou en cours entre hautes écoles et universités.

### **Proposition :** **Promouvoir une gestion durable des bâtiments et infrastructures**

L'enjeu des bâtiments et infrastructures de l'enseignement supérieur retient bien naturellement l'attention des écologistes, et ce dans une double perspective : permettre aux instituts d'enseignement supérieur d'assumer l'augmentation du nombre d'étudiants et améliorer l'efficacité énergétique de leurs infrastructures.

Dans ce cadre, Ecolo souhaite explorer les pistes d'une meilleure collaboration géographique entre établissements par une gestion coordonnée de leurs infrastructures. Un débat sur la recherche de moyens complémentaires doit, par ailleurs, être rapidement mené avec les Régions.

Une étude exploratoire envisageant la faisabilité de différents dispositifs financiers est également proposée par Ecolo. Cette étude devra envisager les différents mécanismes possibles.

### **Proposition :** **Améliorer l'évaluation de la qualité**

L'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur vise à engager l'enseignement supérieur dans une démarche d'amélioration continue.

Certains pays ont choisi de confier la réalisation de ces évaluations à des services privés. En Communauté française, afin de compléter les évaluations volontaires menées par certains établissements, le choix de créer une institution publique d'évaluation a été posé. En 2002, l'Agence d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur – AEQUES a ainsi été créée afin d'organiser le contrôle externe des institutions.

En 2008, un décret réformant l'AEQUES a été adopté par le Parlement de la Communauté française. Pour Ecolo, ce second texte

dénature la mission première de l'AEQUES : il s'inscrit dans une dynamique qui se préoccupe moins de l'appréciation de la qualité du système de l'enseignement supérieur, que de l'évaluation de chaque établissement en particulier, le tout dans une logique de classement et de marché mondial de l'enseignement supérieur.

Ecolo entend réorienter le développement de l'Agence d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur afin d'en faire un réel outil de pilotage qui évite les dérives de concurrence stérile entre établissements. La transformation des évaluations en instruments de marketing n'est, pour Ecolo, pas souhaitable.

Pour ce faire :

- des indicateurs d'évaluation propres à la Communauté française doivent être définis ;
- l'exploitation des évaluations transversales (utiles pour le pilotage) doit demeurer prioritaire par rapport aux évaluations individuelles (utiles pour classements mondiaux) ;
- les buts et les modalités de garanties de confidentialité des évaluations particulières doivent être précisés ;
- l'utilisation des résultats des évaluations transversales doit être démocratisée, notamment dans le cadre de débats parlementaires ;
- le soutien à la réalisation des évaluations internes demandées aux établissements devra être organisé ;
- enfin, une attention doit être apportée aux moyens dont disposent les établissements pour rectifier d'éventuelles difficultés qui seraient mises à jour dans le cadre de ces évaluations.

### **Proposition : Se positionner dans le contexte international**

Le paysage international de l'enseignement supérieur évolue à grande vitesse. L'Europe n'est pas directement compétente en matière d'enseignement supérieur public, qui reste considéré comme service d'intérêt général relevant de la responsabilité de chaque Etat-membre. L'Europe influence toutefois ce secteur via les normes qu'elle édicte en matière de formation professionnelle et d'enseignement privé. Ces normes, comme

celles érigées par l'Organisation de coopération et développement économiques - OCDE, favorisent particulièrement certains objectifs tels l'employabilité directe ou la rentabilité économique.

En tout état de cause, il est important de pouvoir suivre efficacement les enjeux débattus dans les enceintes internationales pour tenter de les orienter et d'anticiper leurs retombées possibles sur nos établissements. Cette posture est d'autant plus pertinente que la Belgique assurera la présidence de l'Union européenne en 2010, et que nous serons donc dans une position de choix pour peser sur ces enjeux.

Afin de permettre le suivi efficace des politiques éducatives internationales de l'enseignement supérieur, Ecolo propose :

- de mieux coordonner le travail des diverses instances administratives (cellule de suivi des politiques européennes du Ministère de la Communauté française, Observatoire de l'enseignement supérieur, Agence d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur) chargées de la préparation et du suivi des politiques européennes et internationales intéressant l'enseignement supérieur entre les différents niveaux de pouvoirs de notre pays ;
- de mieux structurer les retours de ces instances vers les mandataires publics afin de rencontrer les besoins de formation continue des mandataires sur ces thématiques ;
- de renforcer le rôle d'alerte des autorités publiques assumé par la cellule de suivi des politiques européennes du Ministère de la Communauté française, notamment pour anticiper en permanence et sur le long terme les évolutions susceptibles de remodeler la fonction de l'enseignement supérieur et d'impacter sur ses modalités de fonctionnement ;
- de confier à l'Observatoire de l'enseignement supérieur, en collaboration avec les partenaires de l'enseignement supérieur, une mission d'analyse stratégique des enjeux internationaux ainsi qu'un rôle d'interlocuteur auprès des institutions internationales éducatives (UNESCO, Eurydice, ...) ; ceci impliquera le renforcement de l'indépendance de cet Observatoire, actuellement trop lié aux structures politiques et administratives, comme la revalorisation de ses ressources.

### **PRIORITE 3 : ADAPTER L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AUX DEFIS D'AUJOURD'HUI**

#### **Proposition : Rencontrer durablement les besoins de la société**

L'enseignement supérieur n'est pas une forteresse, imperméable aux besoins de la société. Ainsi, lorsque les pouvoirs publics et les institutions éducatives organisent l'offre d'enseignement supérieur, ils doivent notamment considérer les besoins des bassins socioéconomiques, des entreprises marchandes et non marchandes et des services publics : ils sont, en effet, les futurs employeurs des jeunes lorsque ceux-ci seront formés.

Pour Ecolo, la participation durable de l'enseignement aux défis socioéconomiques actuels ne doit pas se faire au détriment de la mission première de l'enseignement : si nous voulons que notre enseignement contribue à la formation de citoyens capables de s'adapter aux évolutions de la société – dont le marché de l'emploi – et aussi d'y contribuer par leur potentiel créatif et critique, il convient d'éviter toute instrumentalisation de l'enseignement à des fins uniquement économiques<sup>12</sup>.

Afin de favoriser une collaboration intelligente entre l'enseignement supérieur et la société, comme pour baliser la présence du secteur privé dans les institutions et enjeux éducatifs, Ecolo propose :

- de définir, en partenariat avec les établissements éducatifs et les entreprises, certaines balises destinées à garantir l'équilibre entre employabilité directe et savoirs transférables et conditionner la délivrance des autorisations à ouvrir de nouvelles formations au respect de ce même équilibre ;
- d'augmenter, à l'intérieur des partenariats avec les entreprises, les projets développés avec les acteurs d'économie sociale et les associations, de façon à permettre aux jeunes de s'immerger dans une multiplicité d'univers professionnels ;

<sup>12</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre III, Chapitre 5 « Education et Formation tout au long de la vie ».

- de développer les possibilités de masters et doctorats professionnels au sein des hautes écoles, de façon à favoriser le déploiement de compétences de haut niveau pour des professions enseignées par ce type d'établissement et qui permettront de répondre à certains défis actuels en matière d'énergies renouvelables, de climat, d'alimentation ou de santé ;
- d'améliorer la qualité des stages ; les stages, premières plongées dans la vie professionnelle, sont des moments essentiels pour faire le lien entre la théorie et la pratique, pour mieux connaître le futur environnement de travail et le contexte général dans lequel l'étudiant sera amené à évoluer plus tard ; encore faut-il que les moyens soient à disposition pour rendre ces stages performants et utiles ; cela passe notamment par une bonne supervision des stages d'observation et de travail et une formation spécifique des personnes chargées de superviser les stages qui doivent être correctement rémunérées.

#### **Proposition : Promouvoir les filières scientifiques**

La situation de certaines filières d'études scientifiques porteuses d'emploi mais qui n'attirent pas suffisamment de jeunes interpelle. Du régentat en sciences aux études d'ingénieur civil, en passant par la géologie ou les études d'ingénieur industriel, les candidats pour certaines filières se font de plus en plus rares alors que la demande sociétale en ces matières n'a jamais été aussi forte.

Les campagnes de promotion pour ces filières, l'augmentation du nombre de périodes allouées aux cours de sciences dans l'enseignement secondaire ou les activités de vulgarisation scientifique (expositions, émissions TV, outils didactiques, ...) génèrent une attention importante qui ne se traduit pas encore par une augmentation des vocations scientifiques.

Ces initiatives doivent certainement être poursuivies, mais d'autres pistes pourraient être explorées avec les partenaires de l'enseignement secondaire. Une révision de la méthodologie des cours de sciences au profit d'une réflexion sur le sens, l'histoire et la philosophie des cours scientifiques, ou une

révision de la formation continuée des enseignants en sciences et des conseillers à l'orientation, afin de leur permettre de mieux cerner les enjeux, contenus et exigences des carrières scientifiques de demain, sont des pistes prendre en considération.

Les premières expériences déployées dans l'enseignement supérieur afin de décroïsonner certains savoirs scientifiques spécialisés et de les reconnecter à l'ensemble des champs du savoir (cursus rassemblant sciences de la matière et sciences humaines, sciences environnementales et sciences sociales, ...) sont, par ailleurs, encourageantes.

### **Proposition :** **Organiser l'expérience internationale pour toutes les formations**

Le processus européen de Bologne a grandement encouragé la mobilité étudiante, ceci à l'intérieur mais également à l'extérieur des frontières européennes, avec un objectif d'équivalence des diplômes qui n'est pas encore assez rencontré aujourd'hui.

Des moyens publics ont été dégagés afin de soutenir cette mobilité, mais ceux-ci sont insuffisants. En 2006, les chiffres les plus favorables, cités par la ministre en charge, estiment à 10 % le nombre d'étudiants vivant l'expérience de la mobilité au cours de leur scolarité. En particulier, les étudiants aux revenus moins élevés, freinés par des facteurs culturels ou financiers, tout comme les étudiants des filières non universitaires, participent peu à cette mobilité.

Enfin, au niveau des enseignants et des établissements, les nouvelles missions générées par ces expériences n'ont pas été accompagnées de nouveaux moyens. De plus, la mobilité est souvent conditionnée à un échange réciproque, si bien que seuls certains programmes jugés les « plus intéressants » au niveau universitaire sont accessibles. Les conditions matérielles ne sont donc pas immédiatement réunies pour un accroissement rapide et important de la mobilité.

Face à ce double constat, Ecolo veut encourager d'autres façons d'intégrer l'aspect international dans le contenu des études. Ainsi, il importe de développer les expériences suivantes : l'organisation de regards croisés sur les matières au sein des cours, les rencontres internationales sur les campus, les

possibilités d'enseignement à distance (suivre un cours d'une université étrangère par vidéoconférence) ou de réunions de travail à distance (téléconférences entre enseignants), ainsi que l'accueil d'étudiants étrangers dans nos institutions. Les formations dispensées sur notre territoire dans une langue autre que le français contribuent également à l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

Les implications des institutions d'enseignement supérieur dans des projets de coopération au développement permettent également de faire pénétrer les questions internationales dans l'enceinte universitaire, au bénéfice des enseignants, des étudiants et des partenaires du Nord comme du Sud. Pour Ecolo, ces partenariats privilégiés doivent être encouragés par des incitants intégrés au système de financement des institutions<sup>13</sup>, une valorisation de ces activités dans la carrière académique des enseignants et l'augmentation des opportunités, pour les étudiants de la Communauté française, de réaliser une partie des études dans les pays partenaires.

Au niveau de la mobilité proprement dite, Ecolo propose de mettre en place une série de mesures permettant, à moyen terme, de rendre l'expérience de mobilité internationale accessible au plus grand nombre. Pour ce faire :

- les bourses doivent être adaptées au revenu réel des étudiants (à l'instar des bourses linguistiques distribuées dans le cadre du plan Marshall pour les élèves terminant leur 6e secondaire) et les quotas de bourses d'études pour étudiants aux revenus moins élevés doivent être augmentés ;
- des actions de sensibilisation des étudiants et de leurs familles doivent être organisées afin de renforcer l'intérêt pour la mobilité en cours d'études et lever certains freins culturels allant à l'encontre de cette mobilité ;
- les bourses d'études internationales doivent être proposées pour l'ensemble des formations et filières d'enseignement, y compris l'enseignement supérieur hors universités, la promotion sociale et les formations en alternance ;

<sup>13</sup> Voir notre proposition « Rendre le financement de l'enseignement supérieur plus équitable » du présent chapitre.

- la multiplicité des pays partenaires doit être maintenue afin de garantir la diversité culturelle des formations et lutter contre une forme de pensée dominante ; à cette fin, des quotas maximum d'attribution de bourses pour certains pays prisés (Etats-Unis, Angleterre) doivent être définis, et la mobilité vers des pays émergents et en développement encouragée ;
- du côté des personnels de l'enseignement supérieur, des descriptions de fonctions liées au suivi de la mobilité doivent être réalisées ; leur participation à ces échanges doit être soutenue, dans une logique de formation tout au long de la vie ;
- et enfin, pour réduire l'impact environnemental des voyages réalisés dans le cadre de la mobilité internationale, des modalités de déplacement moins polluantes (train, covoiturage) doivent être encouragées chaque fois que cela est possible.

### **Proposition : Organiser l'expérience sportive et culturelle**

Pour Ecolo, les réflexions en cours au sein de l'enseignement primaire et secondaire afin de favoriser les pratiques sportives, artistiques et culturelles concernent aussi l'enseignement supérieur. La pratique d'un sport, tout comme l'insertion culturelle contribuent en effet à l'équilibre de la personne, à la réussite des études et à l'intégration sociale des jeunes. Il est donc important de soutenir la formation sportive, culturelle et artistique dans tous les cursus de l'enseignement supérieur, ceci dans le cadre d'activités optionnelles.

Pour renforcer ces expériences, Ecolo propose :

- de créer des synergies et alliances, le cas échéant, soutenues par les pouvoirs publics, avec les centres sportifs et culturels locaux et régionaux ;
- de rechercher les moyens de généraliser l'obtention de réductions tarifaires pour activités sportives et culturelles en fonction du statut d'étudiant ;
- d'encourager la présence artistique et culturelle dans les lieux de vie des étudiants (quartiers étudiants, auditoriums, bâtiments, logements ...)

- d'encourager l'extension des partages d'infrastructures sportives développés à l'initiative de certaines universités et hautes écoles ;
- de prévoir, au sein des programmes de la Communauté française en matière de culture et de sport, la possibilité de soutien à ces initiatives.

### **Proposition : Créer des écoles de la santé comme alternative au numerus clausus en médecine**

En Communauté française, la formation des médecins repose sur deux balises : le numerus clausus fédéral et le numerus clausus communautaire. Le premier correspond à un nombre limité de médecins autorisés à exercer leur métier<sup>14</sup>. Le second limite le nombre d'étudiants qui peuvent entrer en deuxième année de médecine. Ce système a été choisi par la Communauté française afin de répondre à l'obligation fédérale de limiter le nombre de médecins. Il est provisoirement suspendu depuis octobre 2008.

Chacune de ces balises génère des retombées négatives :

- le numerus clausus fédéral handicape l'accès et la qualité des soins de santé : des régions rurales ou précarisées sont en manque de médecins généralistes, les hôpitaux manquent de médecins spécialistes, certaines spécialisations sont en pénurie totale, et certains établissements sollicitent des médecins étrangers, tandis que certains médecins installés chez nous travaillent dans des conditions dangereuses pour leur santé et celle de leurs patients.
- le numerus clausus communautaire, quant à lui, provoque des dégâts tant chez les étudiantes et les étudiants (concurrence exacerbée) qu'auprès de leur famille ; il génère, par ailleurs, d'inacceptables inégalités de traitement entre étudiants (cf. épisode des « reçus-collés » notamment<sup>15</sup>).

<sup>14</sup> Nombre de médecins qui peuvent bénéficier du titre professionnel de médecin et de l'agrément INAMI leur permettant d'exercer la profession.

<sup>15</sup> Les étudiants « reçus-collés » sont des étudiants ayant réussi en 1<sup>ère</sup> session qui se voient pourtant recalés car leur université a dépensé son quota d'attestations, tandis que d'autres réussissant en seconde session dans une autre université se voient délivrer une attestation de passage en 2<sup>e</sup> année.

Ecolo se réjouit de la suspension provisoire du numerus clausus communautaire et entend mettre cette période à profit pour préparer la mise en place des solutions à long terme que nous préconisons, à savoir une régulation des soins en fonction de bassins de soins et la création d'écoles de la santé.

Au niveau fédéral, Ecolo propose de développer un système décentralisé de régulation de l'offre médicale en fonction des besoins évalués et organisés par bassins de soins. L'offre doit en effet répondre à une définition locale des besoins et reposer sur une planification des installations de médecins ; en particulier, il y a lieu de favoriser les installations là où il manque de médecins et d'éviter l'arrivée de médecins là où les besoins sont déjà rencontrés. Plusieurs propositions de loi ont été déposées en ce sens par Ecolo.

Au niveau de la Communauté française, Ecolo considère que l'accès aux études doit demeurer libre. C'est sur l'information transmise aux étudiantes et étudiants qu'il faut miser afin de gérer au mieux l'orientation des choix d'études. Des formules comme les examens d'entrée en première année séduisent par leur simplicité, mais ne sont ni pédagogiques, ni sociales, ni opportunes pour notre système de santé.

Afin de restaurer un libre choix des études tout en permettant d'organiser une régulation du nombre de médecins, Ecolo propose une réforme profonde des études de médecine via la création d'écoles de la santé qui regroupent, au sein de chaque université, les premières années d'études des formations en santé. Ainsi, dès le début de leur formation, les différents acteurs de la santé apprendront à se connaître et à connaître le travail des autres. Ceci pourra entraîner une vision plus globale et plus juste des différents domaines touchant à la santé.

Cette nouvelle organisation des formations devra remettre l'humain au centre des préoccupations, intégrer l'approche pluridisciplinaire et le travail en équipe. Elle prévoira la polyvalence des premières années d'études ainsi que l'instauration de passerelles entre les différentes formations en santé, y compris avec les hautes écoles (kinésithérapie, podologie, soins infirmiers, ...). A la fin des années communes, dont le nombre doit être déterminé avec les universités, le choix d'une filière définitive sera plus facile et

vraisemblablement plus adéquat. Ce système permettrait aussi de valoriser, à côté du curatif, les soins préventifs et palliatifs. Ecolo porte cette proposition depuis 1999. Aujourd'hui, les mentalités paraissent plus mûres pour avancer dans cette direction.

### **Proposition : Créer une école supérieure de danse**

Depuis 1988, date de la fermeture de l'Ecole de danse de Béjart, les danseurs de la Communauté française sont confrontés à un déficit en matière de formation supérieure chorégraphique. Il existe une série d'écoles privées, ainsi que des initiatives de formation continuée proposées par des compagnies subventionnées. Toutefois, bien que la faculté d'organiser l'enseignement de la danse soit prévue dans le décret relatif à l'enseignement supérieur artistique, la danse reste le seul domaine qui ne dispose d'aucune formation officielle et publique.

Plusieurs projets sont actuellement en gestation. Persuadé de l'importance de proposer un enseignement supérieur public dans le domaine de la danse, Ecolo apportera son soutien à la création d'une école supérieure de danse fondée sur une analyse des besoins et organisée dans un esprit de collaboration avec les pédagogues, chorégraphes et professionnels concernés. Afin de fédérer les énergies et compétences du secteur, les synergies et complémentarités entre écoles supérieures artistiques, partenaires fédéraux (tels que le Théâtre Royal de la Monnaie dont on connaît le rôle dans l'histoire de la danse en Belgique), ainsi qu'avec des partenaires néerlandophones actifs dans cette discipline seront dans ce cadre recherchés.

### **Proposition : Introduire la prospective dans les formations supérieures**

La prospective est l'étude des avenir possibles. La démarche s'appuie sur des recherches scientifiques variées qui servent de base à la réflexion politique sur des sujets d'intérêts social et économique, voire plus largement sur des thématiques d'intérêt général. Elle ambitionne de faciliter la prise de décision en fonction de scénarios possibles comme de mettre au point des stratégies

permettant de ne pas subir les événements qui peuvent être considérés comme probables.

Ecolo propose de soutenir l'introduction de cette démarche dans les cursus des universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts et instituts supérieurs d'architecture afin de renforcer le rôle des institutions d'enseignement supérieur et la capacité des étudiants à anticiper les réponses aux défis de demain et d'après-demain. Cet instrument de réflexion collective sur les futurs souhaitables servira, par ailleurs, de ferment pour l'innovation technologique et l'innovation sociale.

## AUTRES PRIORITES

### Proposition : Oser la simplification administrative

Malgré les réformes visant à l'harmonisation de l'enseignement supérieur, les règles de fonctionnement sont encore très différentes selon le type d'établissement (université, haute école, école supérieure des Arts, institut supérieur d'architecture, promotion sociale, ...). Ce fouillis de dispositions différentes ne facilite pas la compréhension du paysage de l'enseignement supérieur par les étudiants et est source de difficultés pour les établissements et les membres du personnel. Ecolo plaide pour une harmonisation de l'ensemble des règles pédagogiques, administratives, statutaires et financières relatives à l'enseignement supérieur.

Il existe, par ailleurs, une multitude de conseils d'avis et autres organismes qui participent à la régulation de l'enseignement supérieur. Afin de permettre une communication plus facile entre les filières d'enseignement et pour garantir une vision plus globale des avis remis par ces différentes instances, Ecolo préconise d'envisager une simplification de ces différents organes ainsi que des regroupements lorsque cela s'avèrera pertinent.

### Proposition: Soutenir les carrières professionnelles des personnels

L'évolution du nombre d'étudiants du supérieur dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée, les encouragements aux fusions et le plan d'harmonisation européen de

l'enseignement supérieur, ont entraîné une précarisation des charges, des fonctions et des statuts des personnels dans l'ensemble des institutions et niveaux d'enseignement supérieur.

Afin de soutenir la carrière et d'assurer une meilleure professionnalisation des personnels de l'enseignement supérieur, Ecolo propose :

- d'évaluer l'impact des réformes structurelles de l'enseignement supérieur adoptées depuis 1994 en Communauté française ainsi que les conséquences des directives européennes (organisation de l'enseignement en baccalauréats et masters, systèmes de crédits) sur l'organisation et le travail des différentes catégories de personnel ;
- de favoriser une mise à égalité de l'évaluation pédagogique et de l'évaluation scientifique pour le déroulement de la carrière des enseignants ;
- de garantir un traitement équitable des charges du personnel en assurant la visibilité et la transparence dans la déclaration des emplois vacants, en renforçant la cohérence entre cours à conférer et titres requis (de manière à protéger contre l'arbitraire), en luttant contre des décisions discriminantes (maintien des jeunes dans des statuts précaires, désintérêt à l'égard des quinquagénaires, promotions en l'absence de critères objectifs ...) et en étendant les possibilités de congé de maternité à tous les membres du personnel (contractuels, intérimaires, temporaires) ;
- de clarifier et d'harmoniser les statuts des différentes catégories de personnels des différents types d'enseignement supérieur afin de renforcer une égalité de traitement et un passage aisé entre institutions en cours de carrière ;
- de permettre une plus grande souplesse dans les « cumuls » de fonction entre l'enseignement et le secteur privé/public.

### Proposition: Dynamiser la formation des enseignants du supérieur

Dans l'objectif de valoriser les acquis et les parcours professionnels différenciés des enseignants du supérieur au service d'un

projet de formation durable et ouvert sur le monde, Ecolo propose :

- de créer un diplôme d'aptitude à l'enseignement supérieur (CAPAES) commun à l'ensemble des enseignants du supérieur (universités, hautes écoles, instituts supérieurs d'architecture, enseignement supérieur de promotion sociale); ce diplôme intégrerait une différenciation des matières et des méthodologies et pédagogies à mettre en place dans l'enseignement supérieur, ainsi

que des outils d'analyse sociologiques, épistémologiques et éthiques du supérieur; une telle formation commune contribuerait à créer une identité collective et à renforcer la cohérence entre niveaux d'enseignement;

- de garantir et d'organiser une insertion professionnelle et une formation continuée pour toutes les catégories de personnels de l'enseignement supérieur (académique, scientifique, administratif et ouvrier) en partenariat étroit avec ceux-ci.





## Sommaire du programme complet d'Ecolo pour les élections du 7 juin 2009

### **Livre I :      Pour une société durable**

Introduction  
Chapitre 1 : Energie – Climat  
Chapitre 2 : Environnement  
Chapitre 3 : Mobilité et Transport  
Chapitre 4 : Aménagement du territoire  
Chapitre 5 : Alimentation et Agriculture

### **Livre II :      Pour une société solidaire**

Introduction  
Chapitre 1 : Protection et action sociales  
Chapitre 2 : Emploi  
Chapitre 3 : Logement  
Chapitre 4 : Santé  
Chapitre 5 : Personnes handicapées  
Chapitre 6 : Aînés  
Chapitre 7 : Justice  
Chapitre 8 : Sécurité – Police – Incendie

### **Livre III :      Pour une société émancipatrice**

Introduction  
Chapitre 1 : Enfance  
Chapitre 2 : Jeunesse et Aide à la Jeunesse  
Chapitre 3 : Ecole  
Chapitre 4 : Enseignement supérieur  
Chapitre 5 : Formation tout au long de la vie  
Chapitre 6 : Culture et médias  
Chapitre 7 : Sports

### **Livre IV :      Pour une société qui se développe**

Introduction  
Chapitre 1 : Finances publiques  
Chapitre 2 : Régulation  
Chapitre 3 : Economie verte  
Chapitre 4 : Indépendants et PME  
Chapitre 5 : Recherche et Innovation

### **Livre V :      Pour une société démocratique**

Introduction  
Chapitre 1 : Démocratie  
Chapitre 2 : Ethique politique et gouvernance  
Chapitre 3 : Service public  
Chapitre 4 : Egalité entre les femmes et les hommes  
Chapitre 5 : Institutionnel

### **Livre VI :      Pour une société planétaire**

Introduction  
Chapitre 1 : Europe  
Chapitre 2 : Relations internationales  
Chapitre 3 : Coopération au développement  
Chapitre 4 : Asile et Migrations